

Public

Structures, salarié.es et artistes-auteurs du champ artistique et culturel ayant en gestion un budget supérieur à 30 000 euros depuis plus de 2 ans

Dates et horaires

- 6 février et 13 février 2026
- 9 h 30 - 17 h 00
- + un entretien individuel

Lieu

Nantes et en visio pour les RDV individuels hors Nantes

Inscription

- Jusqu'au 15 décembre 2025
- 6 structures maximum
 - Participation conseillée de deux personnes par structure (bénévole, salarié-es, associé-es)

Intervenant-es

- Christophe Chauvet et Maël Le Gal, PAQ'la Lune
- Amélie Braud, FAL 44

Objectifs pédagogiques

- Diagnostiquer la situation économique et financière de sa structure, identifier les fragilités et points d'alerte
- Renforcer ses connaissances en comptabilité
- Mettre en place des outils de gestion adaptés à sa structure
- Mettre en place ou améliorer ses outils

de pilotage (budget prévisionnel, plan de trésorerie, logiciel de comptabilité,...)

- Faciliter la prise de décision et les échanges avec ses partenaires financiers, identifier les sources de financement possibles

Contenu

Apports pédagogiques sur l'analyse économique et financière

- Outils et notions d'analyse financière (compte de résultat et bilan, plan de trésorerie, plan d'investissement, marges et bénéfices)
- Lecture économique de son projet et de ses activités

Analyse et projection de la situation économique et financière de sa structure

- Utilisation de l'outil d'autodiagnostic Culturdiag
- Analyse de son modèle économique en lien avec ses activités et son projet

Rendez-vous individuel avec la ou le formateur ou formatrice

- Accompagnement sur-mesure suivant les besoins (changements de statuts, outils de gestion et pilotage, emploi, etc)

Télécharger

le programme détaillé et la fiche
d'inscription



Inscription avant le 15 décembre 2025



Renseignements :

Camille Prouteau - 06 56 86 07 33 - camille.prouteau@trajet-pdl.fr

Site web Culturdiag et Trajet : <http://trajet-pdl.fr>

Dispositif national, Culturdiag est animé et soutenu en Pays de la Loire par :

